

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
7 septembre 2007Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**
Reprise de la cinquantième session
Vienne, 27 et 28 novembre 2007**Ordre du jour provisoire, annotations et projet
d'organisation des travaux****Additif****Annotations****10. Questions administratives et budgétaires**

Dans sa résolution 13 (XXXVI), la Commission des stupéfiants a établi un cycle budgétaire pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et une méthodologie à suivre pour l'examen des questions budgétaires. Conformément au cycle budgétaire établi et à la méthodologie révisée, la Commission approuve le budget final de l'exercice biennal en cours ainsi que le budget initial pour l'exercice biennal suivant du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues lorsqu'elle reprend ses sessions, au quatrième trimestre des années impaires. Lors de la session tenue le premier semestre des années impaires, la Commission examine et approuve l'esquisse budgétaire proposée pour le Fonds pour l'exercice biennal suivant et, si nécessaire, le budget d'appui et le budget-programme révisés pour l'exercice biennal en cours.

Dans sa résolution 50/13, la Commission a approuvé les estimations préliminaires à caractère indicatif pour le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et a prié le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui présenter, à la reprise de sa cinquantième session, un budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 fondé sur ces chiffres. Elle a également prié le Directeur exécutif d'établir le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que pour l'exercice biennal 2010-2011, en se fondant notamment sur la stratégie de l'Office pour l'exercice biennal 2008-2009, telle qu'approuvée par le Conseil économique et social dans ses résolutions 2007/12.

Dans sa résolution 2007/12, le Conseil économique et social a prié le Directeur exécutif d'établir le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal



2008-2009, en se fondant notamment sur la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011; il a en outre prié le Directeur exécutif de soumettre à la Commission, à la reprise de sa cinquantième session, un rapport indiquant les activités à moyen terme de la stratégie prévues pour l'exercice biennal 2008-2009. Ces informations figureront également dans le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/17–E/CN.15/2007/18).

À la reprise de sa cinquantième session, la Commission doit en principe examiner et approuver le budget de l'exercice biennal 2006-2007 et le budget initial pour l'exercice biennal 2008-2009 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2007/17–E/CN.15/2007/18)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2007/18–E/CN.15/2007/19)

13. Questions diverses

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

14. Adoption du rapport de la Commission sur la reprise de sa cinquantième session

La Commission devrait adopter le rapport sur la reprise de sa cinquantième session dans le courant de l'après-midi du dernier jour de la session.

Ouverture de la cinquante et unième session de la Commission des stupéfiants et élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Pour ce qui est de l'élection du Bureau de la Commission, le Conseil économique et social a décidé, à la section I de sa résolution 1999/30, qu'à compter de 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission, à l'issue de la reprise de sa cinquantième session, le 28 novembre 2007, est invitée à ouvrir sa cinquante et unième session pour élire un président,

trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session. Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, le Bureau que la Commission doit élire devrait être composé comme suit:

<i>Fonction</i>	<i>Groupe régional</i>
Président	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
Premier vice-président	Groupe des États d'Afrique
Deuxième vice-président	Groupe des États d'Asie
Troisième vice-président	Groupe des États d'Europe orientale
Rapporteur	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

Comme il est d'usage et conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social, un groupe composé des cinq présidents des groupes régionaux, du président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assumant la présidence de l'Union européenne aidera le Président à régler les questions d'organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du Bureau, constitueront le bureau élargi.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Reprise de la cinquantième session, 27 et 28 novembre 2007

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou sujet</i>
Mardi 27 novembre	10 heures-13 heures		Ouverture de la reprise de la cinquantième session de la Commission des stupéfiants
		10	Questions administratives et budgétaires
	15 heures-18 heures	10	Questions administratives et budgétaires (<i>suite</i>)
Mercredi 28 novembre	10 heures-13 heures	10	Questions administratives et budgétaires (<i>suite</i>)
	15 heures-18 heures	10	Questions administratives et budgétaires (<i>suite</i>)
		13	Questions diverses
		14	Adoption du rapport de la Commission sur la reprise de sa cinquantième session